

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
 SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du mardi 27 septembre 2022**

Délibération n°97

Approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération « sentie FAH'ÂME ».

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 21 septembre 2022, affranchie le 21 septembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procurations données à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE ⁴ Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leila OULAMA ⁵ M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Kelly BELLO M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Olivier LAMBERT ³	Mme Ludivine IMACHE Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT ² M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA ³	Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Jérémy TURPIN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Claudie TECHER Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Linda MANENT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Olivier LAMBERT	M. Claude HOARAU Mme Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger ARTHEMISE ¹ M. Philippe RANGAMA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET ¹ M. Louis Bertrand GRONDIN ¹ M. Cyrille HAMILCARO ¹ Mme Raïssa MAILLOT

¹ Ont quitté la salle avant la mise au vote de la délibération n°90

² Procurations délibérations n° 90, 91, 92, 93

³ A quitté momentanément la salle lors des délibérations n° 99, 100, 101, 102

⁴ A quitté la salle lors de la délibération n° 104

⁵ N'a pas pris part au vote de la délibération n° 114 concernant l'Association Saint-Louis Phoenix Volley

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
 SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jérémie TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseiller s présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 90 à 98	26	9			35	0	0
Pour les délibérations n°99 à 102	26	9	2		33	0	0
Pour la délibération n° 103	26	9			35	0	0
Pour les délibérations n° 104 à 113	25	9			34	0	0
Pour la délibération n° 114	25	9		1	33	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	Séance du 27 septembre 2022 Délibération n°97	Pôle développement territorial durable
	APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION « SENTIE FAH'ÂME »	Direction du Tourisme et marketing territorial

I – RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire informe l'assemblée que le GAL (Groupement d'Actions Locales) a sollicité la Commune dans le cadre d'un projet transversal d'envergure qui vise à promouvoir et préserver les patrimoines naturels et culturels du Grand Sud : **le Sentié Fah'Âme**.

Multi-partenarial, le projet rassemble autour d'une vision globale, innovante et partagée plusieurs institutions et collectivités : le Parc National de La Réunion, l'Office National des Forêts, l'Île de la Réunion Tourisme, la CASUD, la CIVIS, le Département et les dix communes qui composent le Grand Sud.

Il est à noter que le territoire « Grand Sud », regroupe une population de plus de 300 000 habitants sur un espace rural très important situé dans les hauts où vivent environ 45% de la population des hauts de La Réunion. Ce territoire rural est un lieu de concentration de notre patrimoine identitaire qui nécessite d'être sauvegardé. C'est dans ce contexte que le GAL propose aux 10 communes du Sud un projet commun : **la réalisation d'un itinéraire d'initiation et de découvertes patrimoniales créoles**.

Baptisé « Sentié Fah'Âme », l'itinéraire relie les dix communes du Sud par « les hauts » : les Aviron (Tévelave), l'Etang-Salé (Etang-Salé les hauts), Saint-Louis (les Makes), l'Entre-Deux, Cilaos, Le Tampon (Bois court, Bourg Murat, Notre Dame de la Paix), Saint-Pierre (Montvert les hauts), Petite-Ile, Saint-Joseph (Plaine des Grègues, Hauts de Jean Petit, la Crête, Matouta) et Saint-Philippe.

D'une longueur d'un peu plus de 200 kilomètres, l'itinéraire arpente les sentiers et les routes des hauts du Sud, mêlant parcours forestiers, chemins de traverse, paysages littoraux à la découverte d'un Grand Sud métissé, atypique et surprenant. Il présente l'avantage de proposer de multiples possibilités de départs/arrivées car un accès est possible depuis chaque commune et pour tous les niveaux, de la balade familiale au périple sportif.

La ville de Saint-Louis est concernée par 34 kilomètres de parcours allant d'Ilet Rolland (limite de l'Entre-Deux) au sentier Malbar Mort (limite de l'Etang-Salé les Hauts) en passant par les Aloès, le Tapage et la Plaine des Makes.

Pour valoriser ces 34 kilomètres, la ville de Saint-Louis souhaite réaliser des installations de valorisation patrimoniale en lien avec le Sentié Fah'Âme et avec l'objectif de promouvoir les bourgs traversés. La Commune a ainsi sollicité le lycée professionnel de

Roches Maigres et l'entreprise « Tous travaux de menuiserie » pour la réalisation de plusieurs équipements qui seront installés à des endroits stratégiques du parcours.

Conséquences

C'est le lycée professionnel de Roches Maigres qui a été retenu afin de réaliser deux tables en mosaïque retraçant le sentier dans son intégralité (Saint-Philippe/Les Avirons) et l'entreprise « Tous travaux de menuiserie » pour la fabrication de deux photomaton en bois habillés de bardages ainsi que 4 totems.

Il s'agira de réaliser 8 équipements dont 2 en mosaïque et 6 en bois sur les sites suivants :

- L'aire de pique-nique des Platanes
- Entrée du sentier Tapage / Makes
- Ilet Rolland
- L'aire de pique-nique de la route forestière

Un dossier de demande de financement a été transmis au GAL (Groupement d'Actions Locales) pour la réalisation de ces équipements. Une convention attributive ayant été transmise à la Commune, il y a lieu d'approuver le plan de financement suivant afin de concrétiser l'opération.

- Nature des financements demandés : **Programme de Développement Rural 2014-2020 LEADER / Grand Sud, Terres de Volcans**

Numéro de la fiche action sollicitée : 19.2.1-6 – Axe 1

Source de financement	Type (voir fiche action)	Montants	Taux (selon votre statut)
Financements publics	Participation Europe	10 800 €	60% du HT
	Contrepartie nationale	3 620 €	20% du HT
Autres financements publics	Région, Département, intercommunalités.	0 €	
Autofinancement	Participation Commune	3 620 €	20% HT
Financements privés	Prêt bancaire...	0 €	
TOTAL		18 040€	100%

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Saint-Louis souhaite valoriser et préserver son patrimoine culturel et touristique

Considérant que la volonté politique de la majorité municipale est de redynamiser le secteur touristique par la valorisation de ses sentiers,

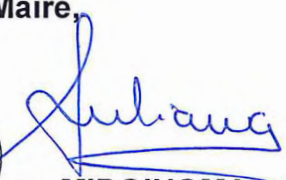
Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le plan de financement susvisé,

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

Vote : 35 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le